



**Direction de l'Enfance,  
de l'Education et de la Prévention**

1-9, place de la Mairie  
67240 BISCHWILLER

☎ : 03 88 53 99 69

@ : [education@bischwiller.com](mailto:education@bischwiller.com)

**ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025**

Cadre réservé à l'Administration	
Date de dépôt :	____/____/____
Sectorisation :	EMC / EMCH / EMH / EML / EMR / GSFM / EEE
Ecole demandée :	Niveau : _____
Motifs :	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F
Avis commission :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Inscription :	Concerto                      Onde
Notification de la décision :	

## **DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE**

Tous les champs doivent obligatoirement être complétés

- Enfant domicilié à Bischwiller                       Enfant non domicilié à Bischwiller (voir page 4)

Le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives est à transmettre **avant le 1<sup>er</sup> mars 2024** au service des Affaires Scolaires. Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

La demande de dérogation relève d'une procédure d'exception et une réponse favorable ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables selon les critères établis par le code de l'éducation, et dans la limite des places disponibles. **Les demandes concernant les enfants non domiciliés à Bischwiller ne sont pas prioritaires.**

### Enfant à inscrire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

### Objet de la demande

Ecole de secteur dont relève l'enfant : \_\_\_\_\_

Ecole souhaitée \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Enseignement souhaité :  Monolingue  Bilingue *(sous réserve des places disponibles, PS de maternelle ou si l'enfant a suivi un enseignement bilingue)*

### Personnes habitant avec l'enfant \*(rayer la mention inutile)

#### Parent ou représentant-e 1\*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP - Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Horaires de travail : \_\_\_\_\_

#### Parent ou représentant-e 2\*

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP - Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Horaires de travail : \_\_\_\_\_



## Critères habituellement admis / Pièces à joindre au dossier

- **Dans tous les cas :**
  - ✓ Une attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail ou une copie de la carte de demandeur d'emploi des parents datée de moins de 3 mois.
- **Pour les familles domiciliées hors Bischwiller :**
  - ✓ Le livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièces justifiant de l'autorité parentale.
  - ✓ Une facture d'électricité, de gaz ou de téléphone (hors portable) ou attestation d'assurance habitation de la résidence principale **OU** bail de location / acte de vente de moins de trois mois.
- **En fonction du motif de la demande :**

Critères habituellement admis dans la limite des places disponibles et du respect de l'équilibre entre les différentes écoles	Justificatifs à produire à l'appui de la demande
A. Raisons médicales et/ou sociales concernant l'enfant	✓ Certificat médical du médecin et/ou avis du service médico-social
B. Rapprochement pour fratrie <u>dans la même école</u>	✓ Certificat de scolarité des frères/sœurs déjà inscrits (délivré par le directeur de l'école)
C. Parents travaillant dans l'école demandée (personnel de l'Education Nationale ou agents de la Ville de Bischwiller intervenant dans l'école)	✓ Copie de l'arrêté de nomination ou une attestation du directeur d'école ou de l'employeur
D. Garde par une assistante maternelle agréée par la PMI habitant le secteur scolaire demandé, <b>pour les enfants scolarisés en maternelle</b> à la date de la rentrée scolaire	✓ Copie de l'agrément de la PMI ✓ Attestation sur l'honneur rédigée par l'AMAT ✓ Justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz ou téléphone fixe de moins de 3 mois)
E. Garde par une assistante maternelle de la crèche familiale de Bischwiller, <b>pour les enfants scolarisés en maternelle</b> à la date de la rentrée scolaire	✓ Attestation de la crèche mentionnant le nom de l'AMAT, son adresse et le nom de l'enfant
F. Garde par les grands-parents ou un membre de la famille résidant dans le périmètre scolaire demandé	✓ Attestation sur l'honneur des grands-parents ou du membre de la famille ✓ Copie des pièces d'état-civil justifiant du lien de parenté ✓ Justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz ou téléphone fixe de moins de 3 mois)

## Engagements

*J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à signaler par écrit au service des Affaires Scolaires de la Ville de Bischwiller tout changement de situation de l'enfant qui interviendrait au cours de l'année (déménagement, inscription dans une école privée, etc...)*

*En cas d'informations erronées ou incomplètes, la Ville de Bischwiller décline toutes responsabilités dans la gestion de ce dossier. Attention : l'inscription ne vaut pas admission. Celle-ci ne peut être délivrée que par le directeur / la directrice d'école. **Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.***

Bischwiller, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Parent 1 ou personne exerçant l'autorité parentale

Signature

Parent 2 ou personne exerçant l'autorité parentale

Signature

**Rappel :** en vertu de l'article 372-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale. La demande de dérogation scolaire constitue un acte usuel.

**AVIS OBLIGATOIRE DU MAIRE/OU SON REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE RESIDENCE (NON DOMICILIE A BISCHWILLER)**

Prénom – Nom - Fonction : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus et donne un avis

Avis :  Favorable /  Défavorable pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cachet et signature :

**DECISION DE LA COMMISSION DE DEROGATIONS DE LA VILLE DE BISCHWILLER**

Prénom – Nom - Fonction : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus et donne un avis

Acceptée /  Refusée pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cachet et signature :

*La Ville de Bischwiller traite vos données personnelles dans le but de procéder à l'enregistrement de la demande d'inscription scolaire déposée pour votre enfant, ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école d'affectation. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires. Les destinataires de vos données sont les services et les élus de la ville de Bischwiller, les services de l'Education nationale. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits, adressez votre demande par courrier à : Ville de Bischwiller, Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Prévention – 1-9 Place de la Mairie – 67240 BISCHWILLER ou par courriel à l'adresse [education@bischwiller.com](mailto:education@bischwiller.com)*



*Une demande de dérogation obtenue en maternelle est valable pour les 3 années. Il convient de refaire une demande pour une éventuelle intégration au CP dans une autre école.*

*Appel : Vous avez la possibilité de faire appel de la décision de la commission de dérogation, afin de réexaminer le dossier. Toute demande d'appel à la décision devra être accompagnée de pièces justificatives au dossier initial et déposée **au plus le 15 juillet** pour un nouvel examen fin juillet. Toute demande hors délai, sera étudiée après la rentrée scolaire. **L'appel n'est pas suspensif**, et l'enfant reste inscrit dans son école de secteur. Un refus de la Commission doit inciter les parents à rechercher une autre solution d'organisation.*